

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF768

présenté par
M. Jerretie

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 48, insérer l'article suivant:

Il est demandé au Gouvernement de réaliser un rapport sur la simulation du transfert de la quote-part de la CVAE des départements aux EPCI avant le 1^{er} mai 2020, avec à minima les sujets suivants :

- 1° Analyse précise de la variabilité de la CVAE globale par EPCI ;
- 2° Répartition de la quote part de la CVAE du département par EPCI ;
- 3° Comparaison par EPCI de la quote part départementale avec la suppression de la TH ;
- 4° Impact de la perte de la quote part de la CVAE par département.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de disposer des éléments concrets dans la perspective de lier compétences, gouvernance et fiscalité au sein d'une même collectivité permettant ainsi de réaliser des politiques publiques complètes.

Il s'agit de calquer la compétence économique avec la fiscalité économique à moyen terme.